

# LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

**Brand WHITLOCK**

1915. Chapitre XV : La grève de Malines.

Pendant une semaine, Malines était resté bloqué, la population entière enfermée dans la ville et coupée de toute communication, parce que les ouvriers, au nombre de cinq cents à peu près, employés à l'arsenal de Malines, avaient refusé de travailler pour les Allemands. Ce n'était pas un arsenal militaire, mais l'atelier de réparations des locomotives pour chemins de fer de l'État. Les Allemands s'étaient emparés des chemins de fer et lorsque les locomotives eurent besoin de réparation, ils firent appel aux ouvriers. Mais ceux-ci, à l'unanimité, refusèrent le travail en Belges patriotes, se fondant sur ce que les chemins de fer servaient au transport des troupes.

Aussi tout transport et tout voyage aux quatre gares de Malines fut interdit, aucun civil ne put approcher des gares ; toute circulation de voitures, bicycles, automobiles, trams interurbains ou bateaux de canal fut défendue ; les rails des tramways furent enlevés et le bureau des passeports fermé.

La ville, avec ses soixante mille habitants, fut coupée du reste de la Belgique. Le Comité

National put encore lui envoyer des vivres mais non des vêtements.

Il y eut des protestations de la part du cardinal et du bourgmestre, mais les Allemands y restèrent sourds et persistèrent dans la détermination de punir la communauté tout entière. Les ouvriers tinrent bon et les citoyens se firent un point d'honneur de tenir avec eux ; pas de désordres, mais une résistance ferme, silencieuse, digne et patriotique. Cette situation dura deux semaines. Les Allemands eux-mêmes ne tardèrent pas à en souffrir ; ne pouvant continuer leurs affaires, ils amenèrent des ouvriers allemands, annoncèrent que le travail avait repris et rouvrirent les portes de la ville.

Ainsi finit cette grève, une des plus singulières qu'on ait vues. Pas un Belge n'avait travaillé pour les Allemands, et un officier de la *Politische Abteilung* paya son tribut d'éloge à leur caractère en disant avec amertume :

- *Les Belges sont indomptables, le cardinal nous l'a montré.*

**Brand WHITLOCK**

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur **Paul de Reul**, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « page de titre » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges. »  
**Nous les reproduisons** d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

\* Le Gouverneur général a fait publier, le 30 mai, à Malines, un avis disant que, si mercredi 2 juin, à 10 heures du matin, 500 ouvriers expérimentés, anciennement occupés aux arsenaux, ne s'étaient pas présentés au travail, il se verrait forcé de punir la ville de Malines et les environs par la suspension de tout trafic économique, aussi longtemps que des ouvriers en nombre suffisant n'auraient pas repris le travail,

Tel n'a pas été le cas. Il s'agit visiblement dans ce refus de travailler d'un accord collectif. Il y a lieu de considérer que, par l'avis publié par le *Kreischef* de Malines, tout citoyen raisonnable de la ville a pu se rendre compte que le travail exigé n'est pas à faire au profit de l'armée allemande, mais simplement à exécuter dans l'intérêt du trafic économique de la population belge.

Ces agissements inexcusables des ouvriers de l'arsenal de Malines ont rendu nécessaire l'application de mesures coercitives qui ont déjà été portées à la connaissance de tous par l'affichage et qui entreront en vigueur le 3 juin à 6 heures du matin.

Si la population de Malines est coupée du monde jusqu'au moment où une modification se produira dans la situation inadmissible actuelle, elle le doit à la grève des ouvriers. Par pareille machination, dont l'origine peut être facilement retrouvée, les intentions de S.E. M. le Gouverneur général de faire renaître la vie économique en Belgique sont remises en question de la façon la plus criminelle, au détriment de la population belge tout entière.

**\*\* À L'ARSENAL DE MALINES  
AVIS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN BELGIQUE EN DATE DU 30 MAI 1915**

M. le Chef de l'arrondissement de Malines m'a fait savoir que son avis du 25 mai n'a pas amené un nombre suffisant d'ouvriers expérimentés à reprendre l'ouvrage à l'arsenal.

Vu que, comme toute personne qui n'est pas de parti pris a dû s'en rendre compte par l'avis du 25 mai, l'administration allemande n'a nullement l'intention d'obliger les ouvriers à travailler pour l'armée allemande et que les travaux dont il s'agit répondent uniquement aux intérêts de la population belge, je suis obligé de punir la ville de Malines et ses environs en y arrêtant tout trafic économique tant qu'un nombre suffisant d'ouvriers de l'arsenal n'aura pas repris le travail.

J'ordonne donc que :

Si le mercredi 2 juin, à 10 heures du matin (heure allemande), 500 anciens ouvriers de l'arsenal pouvant et désirant travailler (ceux qui désirent travailler peuvent se faire inscrire à l'entrée de l'arsenal tous les jours de 8 à 12 heures et de 2 h. 30 à 6 heures (heure allemande), ne se présentent pas à l'ouvrage, les restrictions suivantes au trafic entreront en vigueur le 3 juin, à partir de 6 heures du matin :

(a) Les autorités des chemins de fer empêcheront tout trafic de personnes et de voyageurs partant des gares situées sur les parcours suivants, ou y aboutissant :

Malines-Weerde ;  
Malines-Boortmeerbeek ;  
Malines-Wavre-Ste.-Catherine ;  
Malines-Capelle-au-Bois,

y compris les gares terminus.

Il sera défendu à tout civil, sous peine d'être puni, de pénétrer dans les gares en question.

(b) Toute circulation de véhicules (transport de personnes et de fardeaux) de vélos, d'autos, de vicinaux et de bateaux, même en transit (à l'exception du transit des bateaux) est interdite dans la région comprise entre le pont de la chaussée de Duffel, la Nèthe et le Rupel en aval jusqu'au confluent du canal de Bruxelles, la rive est du canal vers le sud jusqu'à Pont Brûlé, puis les chemins d'Eppenheim, Elewijt, Wippendries, Berghsheide, Kampelaar, Boortmeerbeek, Rijmenam, Wurgnes, Peulis, Hoogstraten, Wavre-Notre-Dame, Buckheuvet, Berkhoef, jusqu'au pont de la chaussée de Duffel.

Les rails de vicinaux seront enlevés aux limites de la région délimitée ci-dessus.

(c) Il ne sera fait d'exception à l'alinéa (b) que pour les transports du Comité National destinés à l'alimentation du district interdit.

(d) Le bureau des passeports sera fermé.

Si la vie économique de Malines et des environs, que je me suis efforcé spécialement de favoriser, souffrait gravement des mesures susmentionnées la faute et la responsabilité en seraient au manqué de prévoyance des ouvriers de l'arsenal se laissant influencer par des meneurs.

## LES AVIS OFFICIELS ALLEMANDS

L'Administration communale de Gand nous transmet l'avis suivant :

\* \* \* **AVIS**

Par Ordre de Son Excellence M. l'Inspecteur de l'Étape, je porte à la connaissance des communes ce qui suit :

L'attitude de quelques fabriques qui, sous prétexte de patriotisme et en s'appuyant sur la Convention de La Haye, ont refusé de travailler pour l'armée allemande, prouvé que, parmi la population, il y a des tendances ayant pour but de susciter des difficultés à l'administration de l'armée allemande.

A ce propos je fais savoir que je réprimerai par tous les moyens à ma disposition de pareilles menées qui ne peuvent que troubler le bon accord existant jusqu'ici entre l'Administration de l'armée allemande et la population.

Je rends responsables en premier lieu les autorités communales de l'extension de pareilles tendances, et je fais remarquer que la population, elle-même sera cause que les libertés accordées jusqu'ici de la façon la plus large lui seront enlevées et remplacées par des mesures restrictives rendues nécessaire par sa propre faute.

Lieutenant-Général GRAF VON WESTARP

*Commandant de l'Étape.*

GAND, le 10 juin 1915.

### Notes.

Traduction française : « *La grève de Malines* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XV (1915) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 231-232. D'après **Brand Whitlock** (1869-1934), ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre **77** («*The strike at Malines*»), volume 1, pages 414-419, notamment à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%201%20CHAPTER%2077.pdf>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit

des mêmes dates dans son *Journal de guerre* (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

[http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user\\_upload/publications/Fichier\\_PDF/Fonte/Journal de %20guerre de Paul Max bdef.pdf](http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf)

Pour les personnes comprenant la langue néerlandaise, il serait intéressant de comparer avec ce qu'en dit, aux mêmes dates : Virginie LOVELING (1836-1923) dans son « *In oorlogsnoed* ». Voir, e. a. :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

La version intégrale est disponible et peut être téléchargée gratuitement à l'adresse :

<http://edities.kantl.be/loveling/>